

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE - Action A (ISIN : FR0013517273)

Compartiment de la SICAV Echiquier Impact gérée par La Financière de l'Echiquier

Objectifs et politique d'investissement

Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe est un OPCVM recherchant la performance à long terme en s'exposant aux marchés des actions européennes au travers d'entreprises qui se distinguent par leur niveau d'avancement sur la prise en compte de leurs enjeux climatiques et de biodiversité ainsi par leur bonne gouvernance, la qualité de leur politique sociale et environnementale (ESG).

L'objectif extra-financier est de minimiser les risques et de chercher à capter des opportunités en investissant dans des sociétés matures en matière de développement durable et soucieuses de mettre en place des politiques compatibles avec les enjeux de régulation climatique et environnementale et ayant de bonnes pratiques en matière sociale, environnementale, de gouvernance. Celui-ci visera également à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG, climatiques et de biodiversité plus particulièrement en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le compartiment ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le compartiment cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

L'indicateur MSCI EUROPE NR n'est pas représentatif du profil de risque supporté par le compartiment mais est un indicateur de comparaison a posteriori dont la performance du compartiment pourra être comparée. Ce dernier est représentatif de l'évolution des marchés des actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros, dividendes réinvestis.

La gestion du compartiment est active et discrétionnaire, elle est orientée vers les marchés des actions européennes (Union Européenne, Association Européenne de Libre Echange et Royaume Uni).

Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe s'attache à sélectionner au sein de son univers d'investissement, les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier (approche « best in universe ») ou celles démontrant une amélioration continue de leurs pratiques dans le temps (approche « best efforts»). Les critères extra-financiers utilisés seront environnementaux (politique environnementale, impact produits ...), sociaux (politique RH, relation avec les clients, fournisseurs et société civile ...) et de gouvernance (équipe dirigeante, contre-pouvoirs ...).

La sélection finale des valeurs s'appuie sur des critères financiers. Une sélection rigoureuse de titres « stock picking » est obtenue au travers d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. Une analyse fondamentale de chaque dossier est mise en oeuvre, et porte notamment sur plusieurs critères que sont : la qualité de sa structure financière, la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, et les opportunités de valorisation sur le titre.

Afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, celui-ci est investi en permanence à hauteur de 75 % en actions européennes de l'Espace Economique Européen. L'investissement maximal en petites et moyennes capitalisations sera de 60% (inférieure de 10 milliards d'euros). Le compartiment pourra être exposé au risque de change jusqu'à 40% de son actif.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Enfin dans le cadre de la gestion de trésorerie, le compartiment se réserve la possibilité d'investir en titres de créances réputés essentiellement « investment grade » à hauteur de 25 % maximum de l'actif. Les obligations réputées spéculatives pourront représenter 10% de l'actif net. Le compartiment pourra également être investi en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens et en actions ou parts de fonds d'investissement à vocation générale dans la limite de 10 %.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats:

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures (heure de Paris) auprès de notre centralisateur BNP Paribas SA et exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.

Fréquence de valorisation : La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Fiscalité : Eligible au PEA

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé



rendement potentiellement plus faible

rendement potentiellement plus élevé

1

2

3

4

5

6

7

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou des titres obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de sa valeur liquidative.

Garantie : Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3.00 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

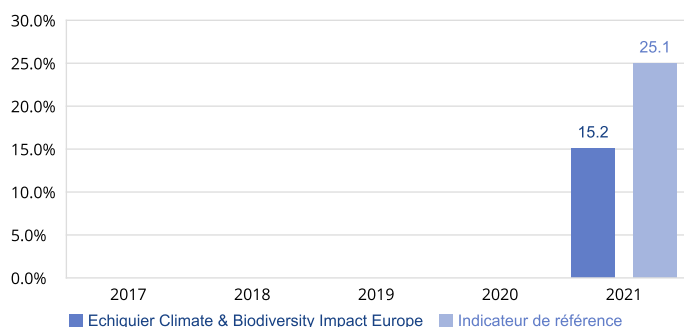
Frais courants	1.80 %	Les frais courants sont fondés sur une estimation des frais suite à la modification tarifaire survenue en avril 2022 (frais de gestion et commissions de mouvement). Ils excluent les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
-----------------------	---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	0,00 %	Méthode : Méthode : 15% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive et une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées. La commission de surperformance est cristallisée annuellement au 31 décembre.
----------------------------------	---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet www.lfde.com et sur simple demande auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Performances passées



Date de création de l'OPCVM : 15/12/2020

Date de création de l'action : 15/12/2020

Devise de référence : EUR

Indicateur de référence : MSCI EUROPE NR

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas SA

Le prospectus de la SICAV ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de La Financière de l'Echiquier 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : www.lfde.com.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types d'actions. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet de la société.

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.lfde.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site www.lfde.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.